

## CHARTRE ANTICOR - 30 propositions pour des communes plus éthiques

Rappel des textes de référence :

Charte de l'élu.e local.e

[Charte de l'élu.e local.e](#)

Site Anticor

[30 propositions pour des communes plus éthiques](#)

# ANNECY

Pourcentage réalisé au 01/03/2023 : 58%

	N°	Mesure	Statut au 1er mars 2023	Commentaire	
1	Disponibilité des élus	1	Avoir un maire qui n'exerce ni mandat départemental, régional ou national, étant entendu qu'il n'effectuera pas plus de deux mandats consécutifs.	Réalisé	François Astorg, Maire d'Annecy, a été élu pour la première fois le 16 juillet 2020. Il n'exerce pas de mandat départemental, régional ou national.
	2	Moduler le montant des indemnités allouées aux conseillers municipaux en fonction de leur participation effective aux séances plénières.	Réalisé	L'Article 32 du Règlement intérieur du Conseil municipal prévoit que le montant des indemnités est modulé en fonction de la participation effective des conseillers municipaux aux séances plénières du conseil municipal et des commissions permanentes.	
2	Prévention des conflits d'intérêts	3	Mettre en place des mécanismes de détection des conflits d'intérêts afin d'indiquer, avant chaque séance plénière, les élus qui doivent se déporter.	Réalisé	Le contrôle des conflits d'intérêt s'exerce dans le cadre du contrôle des délibérations par la Direction des Affaires juridiques et la Direction Vie de l'Assemblée. Celui se base sur : _les déclarations des élus relatives à leurs liens avec les associations du territoire _les déclarations faites à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique _les dossiers soumis à la Direction des Affaires juridiques pour avis. Une note interne a été transmise aux élus en début de mandat.
		4	Désigner un référent déontologue (obligatoire sauf pour les communes affiliées à un centre de gestion).	En cours d'étude	La Ville travaille en lien avec l'ADM 74 pour mettre en place ce service dans les meilleurs délais.
		5	Développer des formations déontologiques adaptées aux risques propres de chaque service municipal.	En cours d'étude	/
		6	Interdire aux élus et aux agents publics d'accepter tout cadeau ou avantage d'une entreprise.	En cours de réalisation	Pour les agents, ce rappel à la règle est fait lors de chaque formation dispensée par la direction de la commande publique. Pour les élus, un Guide de bonnes pratiques en cours de rédaction par la direction de la commande publique. Celui-ci sera accompagné d'une Charte déontologique.
		7	Permettre aux élus minoritaires d'exercer leur droit à la formation, à l'information et à l'expression.	Réalisé	<b>Formation</b> - Le droit à la formation des élus est régi par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales et prévu par la Délibération D.CN.2020-165. Un tableau des actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif. Ce document donne lieu à un débat annuel.  <b>Information</b> - La Ville met à disposition de l'ensemble des conseillers municipaux les projets de décisions et les documents préparatoires qui accompagnent les projets être soumis au vote du conseil municipal dans les conditions prévues par l'Article 4 du Règlement intérieur du Conseil municipal.  <b>Expression</b> - Le droit d'expression des conseillers municipaux est encadré par le Règlement intérieur du Conseil Municipal, notamment l'Article 5 relatif aux Questions orales (L2121-19 CGCT) et l'Article 31 relatif au Bulletin d'information générale (L2121-27-1 CGCT) ou droit d'expression des conseillers municipaux

## CHARTRE ANTICOR - 30 propositions pour des communes plus éthiques

Rappel des textes de référence :

Charte de l'élu.e local.e

[Charte de l'élu.e local.e](#)

Site Anticor

[30 propositions pour des communes plus éthiques](#)

# ANNECY

3	Reconnaissance du rôle des élus minoritaires	8	Proposer la vice-présidence de la commission des finances à un élu minoritaire.	Réalisé	Lors de la Commission des finances du 09 septembre 2020, François ASTORG a procédé à l'appel à candidatures au poste de vice-président à la commission des finances. Monsieur Philippe CHAMOSSET s'est présenté au poste de vice-président, élu du groupe "Annecy Ensemble", sans autres candidatures. Après vote à mains levées, M. CHAMOSSET a été désigné à l'unanimité (ni contre, ni abstention), Vice-Président de la Commission des Finances. Suite à la démission de M. CHAMOSSET en janvier 2022, un nouvel appel à candidatures au poste de vice-président à la commission des finances a été réalisé. Il n'y a pas eu de candidature.
		9	Associer les élus minoritaires aux phases de négociation prévues dans les procédures d'attribution des marchés publics et des concessions	Réalisé	Si ce n'est pas une obligation du code de la commande publique, la Ville d'Annecy a mis en place plusieurs mécanismes pour associer les élus minoritaires aux phases de négociations prévues dans les procédures d'attribution des marchés publics et des concessions : _si en commission d'appel d'offre les membres ne sont pas d'accord avec les négociations menées, ils peuvent le signifier et un commentaire est porté sur le PV où il peut être demandé de revoir la négociation. Concrètement, ce n'est jamais arrivé. _selon le règlement intérieur de la CAO, sont soumises les procédures adaptées supérieures à 215000 euros pour avis consultatif; les membres peuvent donc savoir quelles négociations ont été menées. <b>Annexe : Règlement intérieur CAO</b>
		10	Associer les élus minoritaires à la désignation des membres non élus de la Commission consultative des services publics locaux.	En cours d'étude	Les élus minoritaires n'ont pas été associés à la désignation des membres non élus de la CCSPL. Ils sont en droit de proposer des associations pour siéger dans cette instance.
		11	Élargir le droit à la protection fonctionnelle à tous les élus, même ceux n'ayant pas reçu de délégation de l'exécutif.	Non applicable	Le CGCT ne le permet pas : les articles L2123-34 et L2123-35 ne prévoient l'application de la protection fonctionnelle qu'aux élus exerçant une fonction exécutive. Cela a été rappelé par la jurisprudence récente (CAA de Nancy, 12/12/2019). Il existe un risque qu'un administré conteste la délibération accordant la protection fonctionnelle à un élu n'exerçant pas de fonction exécutive en invoquant la mauvaise utilisation des deniers publics.
		12	Rendre publique l'assiduité des conseillers municipaux aux séances plénières.	Réalisé	L'Article 32 du Règlement intérieur du Conseil municipal prévoit que le montant des indemnités est modulé en fonction de la participation effective des conseillers municipaux aux séances plénières du conseil municipal et des commissions permanentes. Ainsi, par défaut, l'assiduité des conseillers municipaux aux séances plénières est rendue publique.
		13	Appliquer l'open data par défaut (obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et disposant d'au moins 50 agents).	En cours de développement	L'ouverture des données publiques est une obligation réglementaire et une priorité politique de l'équipe municipale. Un travail de préfiguration de l'ouverture des données publique a été mené en 2021-2022 et des premières données ont été publiés sur le portail data.gouv.fr. Un projet de délibération-cadre fixant les ambitions politiques est en cours d'élaboration.

## CHARTRE ANTICOR - 30 propositions pour des communes plus éthiques

Rappel des textes de référence :

Charte de l'élu.e local.e

[Charte de l'élu.e local.e](#)

Site Anticor

[30 propositions pour des communes plus éthiques](#)

# ANNECY

4	Transparence de l'action publique	14	Mettre en ligne les documents communicables les plus importants : délibérations, arrêtés réglementaires, comptes-rendus des séances plénières, rapports des concessionnaires, rapports annuels sur le prix et la qualité du service, observations de la chambre régionale des comptes, etc.	Réalisé	Les documents cités, dès lors qu'ils existent, sont disponibles et accessibles à tous sur le site internet de la ville : <a href="https://www.annecy.fr/33-recueil-des-actes-administratifs.htm">https://www.annecy.fr/33-recueil-des-actes-administratifs.htm</a> <a href="https://www.annecy.fr/31-seances-du-conseil.htm">https://www.annecy.fr/31-seances-du-conseil.htm</a>
		15	Suivre sans délai les avis de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).	Réalisé	La Ville communique les documents demandés s'ils ont le caractère de documents communicables. En cas de saisine de la CADA, la Ville suit ses avis. Un agent de la Ville a la responsabilité de la communication des documents administratifs à la Ville.
		16	Mettre en ligne le montant des indemnités perçues par chaque conseiller municipal.	Réalisé	Le montant des indemnités perçues par chaque conseiller municipal est disponible et accessible sur le site internet de la ville : <a href="https://www.annecy.fr/cms_viewFile.php?idtf=7956&amp;path=tableau-indemnite-des-elus-conseil-municipal.pdf">https://www.annecy.fr/cms_viewFile.php?idtf=7956&amp;path=tableau-indemnite-des-elus-conseil-municipal.pdf</a>
		17	Mettre en ligne la liste des bénéficiaires de logement ou de voiture de fonctions.	En cours d'étude	/
		18	Mettre en ligne le nombre et la rémunération des collaborateurs de cabinet.	En cours d'étude	/
		19	Mettre en ligne les frais d'avocats engagés par la commune et les jugements rendus.	En cours d'étude	/
5	Lutte contre la corruption	20	Nommer un référent alerte éthique (obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants).	En cours d'étude	/
		21	Suspendre de ses fonctions exécutives tout élu mis en examen pour atteinte à la probité.	En cours d'étude	Une réflexion sur ces mesures doit être menée et pourrait être inscrite dans le cadre d'une charte éthique de l'élu.
		22	Retirer définitivement les fonctions exécutives à tout élu condamné pour atteinte à la probité.	En cours d'étude	Une réflexion sur ces mesures doit être menée et pourrait être inscrite dans le cadre d'une charte éthique de l'élu. Fréquemment, le juge accompagne la peine principale d'une peine complémentaire d'inéligibilité.

## CHARTRE ANTICOR - 30 propositions pour des communes plus éthiques

Rappel des textes de référence :

Charte de l'élu.e local.e

[Charte de l'élu.e local.e](#)

Site Anticor

[30 propositions pour des communes plus éthiques](#)

# ANNECY

6	Contrôle de l'action municipale	23	Mettre en place une Commission de contrôle financier pour examiner les comptes détaillés des entreprises liées à la commune par une convention financière (obligatoire dans les communes ayant plus de 75 000 euros de recettes).	Réalisé	<p>La Ville tient, chaque année, 2 commissions sur ces analyses :</p> <p>_Une Commission de Contrôle Financier (CCF) qui analyse et présente les comptes et les résultats de toutes les entreprises à qui nous avons confié une mission de Service Public (DSP). Des informations sont présentées en Conseil Municipal sur les rapports d'activités et les comptes des entreprises (publiques locales, privées et établissements publics) pour lesquelles nous avons soit apporté des garanties d'emprunt, soit détenteurs de parts du capital.</p> <p>_Une Commission Consultative de Service Publics Locaux (CCSPL), qui outre l'analyse financière présentée en CCF, apporte à ses membres (dont des associations représentatives de citoyens ... UFC que choisir, UDAF ...) une analyse qualitative des Services Publics rendus.</p> <p>Enfin, chaque année, ces mêmes analyses sont présentées au Conseil Municipal pour lui rendre compte des travaux menés par ces deux Commissions.</p>
		24	Encourager la formation des conseillers municipaux et rendre public le nom des organismes formateurs.	Réalisé	Le droit à la formation des élus est régi par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales et prévu par la Délibération D.CN.2020-165. Un tableau des actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif. Ce document donne lieu à un débat annuel.
		25	Créer une commission de suivi des contrats de la commande publique, qui examinera notamment leurs avenants et leurs contentieux.	Réalisé	<p>La Ville a mis en place un comité de suivi et d'anticipation des achats (CASA), constitué des membres de la CAO (et donc de représentants de l'opposition) et chargé de se saisir des dossiers jugés stratégiques en termes d'achats. A ce jour, le CASA s'est réuni deux fois : le 29/04/2021 et le 15/09/2022.</p> <p>Il est envisagé de faire de ce CASA l'instance de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de notre futur schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).</p>
		26	Créer une commission de surveillance des dépenses liées à la communication, aux voyages, aux réceptions, aux frais de bouche et aux invitations.	En cours d'étude	/
		27	Mettre en place une Commission consultative des services publics locaux (obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants).	Réalisé	<p>En application de l'article L 1413-1 du CGCT, la Commission consultative des services publics locaux a été mise en place le 24 juillet 2020 par Délibération n°2020-69 du 24 juillet 2020.</p> <p><u>Ses membres sont</u> : C.BOVIER, C.PETIT, F.GREBERT, S.DIXNEUF, C.FARMER, A. ALI YAGOUB, P.LECONTE, T.PESSEY, A.GRANGE.</p> <p>Elle est réunie, a minima une fois l'an, pour analyser la qualité des services publics délégués. Elle fait l'objet d'un rapport de ses activités au Conseil Municipal.</p>

## CHARTRE ANTICOR - 30 propositions pour des communes plus éthiques

Rappel des textes de référence :

Charte de l'élu.e local.e

[Charte de l'élu.e local.e](#)

Site Anticor

[30 propositions pour des communes plus éthiques](#)

# ANNECY

7	Participation des citoyens aux décisions locales	28	Associer la population aux décisions par le biais de consultations ou de référendums locaux.	Réalisé	La population annécienne peut être associée aux décisions de la ville à travers plusieurs moyens : _ Les <b>comités consultatifs</b> , prévus à l'Article 8 du Règlement intérieur du Conseil municipal _ Les <b>conseils de quartier</b> , prévus à l'Article 9 du Règlement intérieur du Conseil municipal _ Par <b>référendum municipal</b> , prévu à l'Article 10 du Règlement intérieur du Conseil municipal _ A travers le <b>budget participatif</b> , prévu par la Délibération D.CN.2020-181 du 12 octobre 2020 Enfin, le <b>schéma de gouvernance citoyenne</b> mis en place par la ville est encadré par la Délibération D.CN.2021-3 du 25 janvier 2021.
		29	Garantir l'expression de tous les points de vue lors des procédures permettant aux citoyens de s'exprimer.	Réalisé	A travers les mécanismes de participation citoyenne cités plus haut, la Ville veille à la pluralité et à la représentativité des points de vue, comme prévu dans la Charte des conseils de quartier (2022).
		30	<b>Créer une commission d'éthique, notamment composée d'élus minoritaires et de citoyens, chargée de contrôler le respect des dispositions éthiques et de faire des préconisations.</b>	En cours d'étude	/